



Enquête de santé perçue, qualité de vie et environnement dans les territoires de la région Grand Est

Responsabilité, fondement légal et finalité du traitement de données

La participation à l'enquête de santé perçue, qualité de vie et environnement dans les territoires implique obligatoirement la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD), la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la présente enquête.

Ce traitement est fondé sur la réalisation d'un intérêt public (article 6.1.e RGPD) relatif à la mise en œuvre de la mission de surveillance de la santé conférée à Santé publique France par l'article L. 1413-1 du code de la santé publique. Le traitement de vos données de santé est fondé sur votre consentement (article 9.2.a RGPD)

Santé publique France est responsable de ce traitement. Ipsos est le sous-traitant de Santé publique France et est chargé de collecter les réponses au questionnaire d'enquête.

Données traitées

Les personnes concernées par le traitement sont les riverains majeurs tirés au sort par Ipsos à partir de l'annuaire des pages blanches dont la résidence principale se situe dans la zone d'étude.

L'enquête s'appuie pour sa mise en œuvre sur les données relatives aux personnes concernées, suivantes :

- ⇒ Données de contact : nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail et numéro de téléphone issues de l'annuaire des pages blanches. Le prestataire Ipsos est le seul destinataire des données d'identification. Ces données seront conservées par Ipsos pendant la durée de la collecte puis détruite ;
- ⇒ Données d'étude : il s'agit des données pseudonymisées nécessaires à la réalisation des analyses statistiques. Les données d'étude sont dites pseudonymisées car elles ne comprennent pas d'informations directement identifiantes telles que les nom, prénom, numéro de sécurité sociale (NIR). Ces données sont composées de :
 - Données de questionnaire issues des réponses des riverains enquêtés relatives à la composition du foyer, à l'activité professionnelle, à la santé perçue, à la qualité de vie liée à la santé. (...)

Seuls les agents de Santé publique France en charge de l'enquête auront accès aux données d'étude. Les données d'étude seront hébergées pendant 1 an pour analyse statistique.

Vos droits.

Vous disposez de plusieurs droits sur les données vous concernant utilisées pour l'enquête. Vous pouvez en effet vous

opposer à l'utilisation de ces données, en demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la limitation :

- Le droit de retirer votre consentement au traitement de vos données de santé ou de vous opposer au traitement de l'ensemble des données personnelles vous concernant : ces droits empêchent toute utilisation ou conservation des données mentionnées. Ainsi, l'exercice de ces droits entraînera la suppression des données mentionnées ;
- Le droit d'accès vous permet de demander à consulter les données vous concernant et à en obtenir une copie ;
- Le droit de rectification vous permet de demander de faire corriger les données vous concernant ou si vous constatez qu'elles contiennent une erreur ;
- Le droit à l'effacement vous permet de demander que les données vous concernant soient effacées.

En parallèle du traitement de votre demande de rectification ou de votre demande d'opposition par exemple, vous pouvez demander à limiter l'utilisation des données vous concernant, ce qui empêche temporairement leur inclusion dans l'étude.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation ou d'opposition ou de retrait du consentement, sur les données vous concernant :

- Soit directement auprès des enquêteurs (au moment de l'enquête de terrain) ;
- Soit auprès du service d'Ipsos en charge de l'enquête (le temps de la conservation des données d'identification) à : dpo.france@ipsos.com ou par courrier : Ipsos France, À l'attention du Data Protection Officer, 35, rue du Val de Marne, 75 013 Paris.

La mise en œuvre des droits d'accès et de rectification nécessitera la transmission d'un document officiel attestant de votre identité. Le droit de rectification des données sera mis en œuvre en lien avec les sources de données concernées.

Ces droits sont exerçables jusqu'à la destruction des données de contact par Ipsos.

Contact délégué à la protection des données

Pour toute information sur le traitement de vos données par Santé publique France, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de cette agence : dpo@santepubliquefrance.fr ou par courrier : Santé publique France, délégué à la protection des données, 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint Maurice Cedex.

Réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL)

Si vous estimez que les droits sur vos données ne sont pas respectés par Santé publique France, il vous est possible de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) pour faire une réclamation (<https://www.cnil.fr>).